

BOUYGUES E S AQUITAINE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5^e,

Vu les lieux,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'alimentation sur le chemin Bizarbelxenea et la demande correspondante de l'entreprise BOUYGUES E S AQUITAINE en date du 26/05/2026 en ce sens,

ARRETE

Article 1 : Le chantier est autorisé le 02 juin 2026 pour une durée de 15 jours. La circulation sera sur le chemin Bizarbelxenea à Villefranque, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Circulation alternée
- Interdiction de stationner à proximité de la zone de chantier

L'accès des riverains à leur habitation ainsi que la circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

Article 2 : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté, à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise BOUYGUES

Article 3 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, <https://www.villefranque.fr/> et transmise à :

- Gendarmerie d'Ustaritz, cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur le Directeur départemental du SDIS 64,
- SAMU 64, samu64a@ch-cotebasque.fr
- CAPB - Pôle territorial Nive-Adour, j.oudoul@communaute-paysbasque.fr

Fait à Villefranque, le 1er juin 2026

Le Maire,
Marc SAINT-ESTEVEN

